

*Questions orales*

En effet, de par son envergure et son importance, cette déclaration est considérée par le gouvernement comme un exposé budgétaire, puisqu'il a permis au ministre des Finances de prendre la parole durant le débat sur le discours du trône alors que, selon la coutume, des déclarations de ce genre figurent dans un exposé budgétaire lequel est suivi d'un débat de six jours consacré à cette fin.

C'est un des motifs qui m'incite à poser cette question—par ce subterfuge on refuse aux députés ce genre de débat. Ce n'est peut-être pas contraire au Règlement, mais la chose n'est pas souhaitable du point de vue parlementaire.

● (1212)

Le deuxième point dont je voudrais traiter, c'est celui de l'étude des questions budgétaires qui est accordée généralement par courtoisie à tous les partis de l'opposition, et qui se faisait jusqu'ici au moment du discours du budget. Je ne parle pas du temps imparti puisque nous avons eu trente minutes d'examen préliminaire qui ont été portées à une heure, à la demande des intéressés. Mais je parle des documents eux-mêmes, que les critiques des partis durant la réunion à huis clos avaient jusqu'ici l'autorisation d'examiner en totalité, alors que cette fois-ci, ils ne leur ont pas été communiqués.

Le document que j'ai en main a été déposé à la suite de ce qui s'est passé hier soir. Il est intitulé: «Exposé économique et fiscal». On aurait pu l'avoir hier. Il n'en a pas été question dans les réunions, mais le ministre des Finances y a fait allusion dans son discours. En ne le communiquant pas aux partis de l'opposition, et en faisant tout comme s'il s'agissait du budget, le gouvernement a refusé aux partis de l'opposition et, en fait à tous les députés, un moyen d'information qu'on leur accordait jusqu'ici.

Nous ne pouvons permettre que cela se renouvelle. Le gouvernement ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Si l'on traite de ces questions comme on le fait pour les questions budgétaires, et c'est bien de cela qu'il s'agissait dans le discours d'hier, les députés sont autorisés à toutes les protections et aux marques de courtoisie qui entourent les débats sur les questions budgétaires, comme on les a accordées jusqu'ici, tant qu'il n'y a pas d'accord en décidant autrement. Or, il n'y a pas eu d'accord de ce genre, que je sache.

Nous avons cru comprendre qu'un discours portant sur les questions économiques allait être prononcé au cours du débat sur le discours du trône. Autrement, le gouvernement devait aux partis de l'opposition, au Parlement du Canada et à tous les Canadiens les égards qui entourent d'habitude les questions budgétaires. C'est une geste qu'il faut considérer sérieusement, car le gouvernement a subrepticement intégré un budget au débat sur le discours du trône sans procéder avec les égards traditionnels ou permettre les examens préalables coutumiers.

Je prends la parole à ce propos car je me suis aperçu ce matin, trop tard pour en avertir officiellement Votre Honneur, que le Parlement avait été floué. Je puis me tromper, mais à mon avis, cela n'a été fait de mauvaise foi. On peut considérer cette démarche comme une politique habile ou une procédure parlementaire adroite; mais quelle que soit l'idée qui ait présidé à cette initiative, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances devrait transmettre cette opinion au ministre.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Le ministre des Finances n'est pas ici, mais j'estime qu'on devrait lui faire savoir qu'à notre avis le Parlement a été floué de façon très importante. Peut-être d'autres députés voudront-ils prendre la parole à ce sujet car le droit des députés de conférer, six jours durant, sur des questions budgétaires hors du cadre du débat traditionnel sur le discours du trône, est sérieusement menacé.

Nous sommes tous intéressés à fonctionner en conformité des règlements de la Chambre des communes, à écouter les discours, à limiter les interventions, à mettre sur pied un système semestriel afin de perfectionner le fonctionnement du Parlement, et à améliorer la structure des comités et l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Il y a tout un cortège de propositions qui seront mises de l'avant lorsque nous étudierons les procédures de la Chambre.

J'aimerais dire au secrétaire parlementaire que la méthode qui a été choisie par le gouvernement n'est pas la bonne. La Chambre fonctionne bien lorsqu'est maintenu un niveau raisonnable de consultation et de considération. Ce n'est pas seulement que les ministres et les députés le veulent ainsi, mais c'est un fait. En ce qui a trait au budget, le gouvernement a joué le Parlement. Je saisis cette occasion pour attirer l'attention du secrétaire parlementaire là-dessus, de sorte qu'il pourra transmettre mes vues à son ministre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La présidence n'a pas été avisée qu'on avait l'intention de soulever la question de privilège sur ce point. Il s'agit d'une affaire survenue hier et non au cours des délibérations de ce matin. Si je permets qu'on soulève la question de privilège sans donner l'avis préalable requis, je serai alors tenu de le faire chaque fois. Cette affaire n'a rien à voir avec la question de privilège, elle n'a pas fait l'objet de motion. Je ne puis permettre qu'on discute plus amplement d'un sujet sans rapport avec la question de privilège et qui n'est pas conforme à notre Règlement.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES PÉTITIONS

BELL CANADA—1<sup>er</sup> RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS POUR LA PRÉSENTATION DE BILLS PRIVÉS

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le premier rapport du greffier des pétitions pour la présentation de bills privés, en vue de faire passer une loi autorisant Bell Canada de la ville de Montréal dans la province de Québec, à augmenter son capital-actions ainsi que pour d'autres buts.

\* \* \*

[Français]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé):** Monsieur le président, j'ai deux points à soulever pour invoquer le Règlement.